

MD  
Affaires Juridiques

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 19 septembre 2022**

**CM20220919-30**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**Modification et fixation de l'ordre du tableau des Adjoints au Maire**

Monsieur le Maire expose :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-1, L.2121-2 et L.2122-7-2 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal CM20200703-01 du 3 juillet 2020, portant détermination du nombre d'Adjoints au Maire à onze ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2022 relative au maintien ou non des fonctions d'un Adjoint au Maire ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2022 relative à l'élection de Monsieur Gérard BASTIAN en qualité d'Adjoint au Maire ;

Considérant que lorsqu'un poste d'Adjoint est vacant, le Conseil Municipal peut décider que le nouvel Adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'Adjoint remplacé, ou bien de promouvoir d'un rang chacun des Adjoints d'un rang inférieur à celui de l'Adjoint qui a cessé ses fonctions et décider que le nouvel Adjoint occupera le dernier rang du tableau.

Il est demandé au Conseil Municipal de modifier le tableau et de fixer l'ordre des Adjoints au Maire, de décider que le nouvel Adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'Adjoint destitué et de fixer, en conséquence, l'ordre du tableau des Adjoints comme suit :

1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire	Jean-Claude TERRIER
2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Karine BIRRAUX
3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Gérard BASTIAN
4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Nicole JAILLET
5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Jean-Pierre FAVRAT
6 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Emily GROUPI
7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Jean DORCIER
8 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Cassandra WAINHOUSE
9 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Jean-Marc BRECHOTTE
10 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Véronique VULLIEZ
11 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Philippe LAHOTTE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



**MAIRIE DE THONON-LES-BAINS**

**Registre des délibérations du Conseil Municipal de la  
Ville de THONON-LES-BAINS**

-----  
Séance du 19 septembre 2022  
-----

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le treize septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNÉT, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Arnaud BERAST.

Absents excusés :

Mme Karine BIRRAUX, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Quentin DUVOCELLE.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

<b>NOMS DES MANDANTS</b>	<b>A</b>	<b>NOMS DES MANDATAIRES</b>
Mme Karine BIRRAUX	à	Mme Véronique VULLIEZ
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
M. Jean-Baptiste BAUD	à	Mme Sophie PARRA D'ANDERT.

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur ELLENA.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le vingt-six septembre deux mille vingt-deux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- DE DECIDER que l'Adjoint nouvellement élu occupera, dans l'ordre du tableau des Adjoint, le poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,
- DE FIXER, en conséquence, l'ordre du tableau des Adjoint, comme suit :

1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire	Jean-Claude TERRIER
2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Karine BIRRAUX
3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Gérard BASTIAN
4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Nicole JAILLET
5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Jean-Pierre FAVRAT
6 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Emily GROPPI
7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Jean DORCIER
8 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Cassandra WAINHOUSE
9 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Jean-Marc BRECHOTTE
10 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Véronique VULLIEZ
11 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Philippe LAHOTTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 28 voix pour et 10 abstentions (Monsieur R. BAUD, Madame PARRA D'ANDERT, Madame PARRA D'ANDERT porteur du pouvoir de Monsieur J.B. BAUD, Monsieur BARNET, Madame GUIGNARD-DETRUCHE, Monsieur GRANDO, Monsieur DALIBARD, Madame BAUD ROCHE, Monsieur ESCOFFIER, Monsieur BERAST), les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON.

Le secrétaire de séance,



Monsieur ELLENA.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*